



CELLULE DE COORDINATION DU PRICI (CC-PRICI)

PROJET D'INTEGRATION PORT-VILLE DU GRAND ABIDJAN
(PACOGA)



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°059/PACOGA/C1/21 RELATIF AU RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT/ FIRME POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE LA MOBILITE
DOUCE POUR LA VILLE D'ABIDJAN A L'HORIZON 2030**

N° de référence (selon le plan de passation des marchés) : **CI-PACOGA-219324-CS-QCBS**

1. Cet Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés **DB n°WB10217-127 18** paru dans le « Development Business » du 14 décembre 2018.
2. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un financement de Trois cent quinze millions (315 000 000) de dollars US, par le Crédit n°6272-CI de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du **Projet d'Intégration Port-Ville du Grand Abidjan (PACOGA)**. Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestations de service de Consultants pour **l'élaboration d'un plan de la mobilité douce pour la ville d'Abidjan à l'horizon 2030**.

L'objectif général de la présente étude est de promouvoir une mobilité urbaine durable pour tous à travers le développement et la promotion des modes doux, pour assurer les déplacements dans le centre-ville et rallier les premiers et derniers kilomètres. Il s'agit donc d'élaborer un plan des mobilités douces cohérent et complémentaire au système de transport public de masse en cours de mise en œuvre dans le Grand Abidjan.

3. Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être téléchargés sur le site web suivant : <https://www.prici.ci/up/2106161234.pdf>.
4. La Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI) agissant en sa qualité d'agence fiduciaire du PACOGA invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants/Firmes intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.
5. Compétente et qualifications de la Firme :
Le Consultant devra être une firme de renommée internationale ayant une expertise avérée dans la conduite d'études d'élaboration de plan vélo ou de cheminement piétonnier pour des agglomérations d'au moins un million d'habitants. Il devra en outre justifier de son expérience dans la conduite d'étude ou de projet de développement de plan vélo ou de cheminement piétonnier au cours des 10 dernières années.
Les dossiers comprendront, en plus des fiches présentant le détail des références, un tableau récapitulatif des références relatives à chacun de ces centres d'intérêt. Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes de **9 h 00 mn à 18 h 00 mn Temps Universel (TU)**. Les consultants sont également invités à s'identifier en remplissant la fiche d'enregistrement à partir du lien : « <https://www.prici.ci/up/2106161234.pdf> » pour recevoir le dossier complet (comprenant les termes de références).
6. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la section III-Gouvernance de : « **Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le**

Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour en novembre 2017 et août 2018, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** telle que décrite dans le Règlement.
8. Les manifestations d'Intérêt écrites devront être soumises en **Français** aux adresses ci-dessous au plus tard le **Mardi 27 juillet 2021 à 10 heures 00 minute (heure locale)** et porter la mention « **Avis à manifestation d'intérêt relatif au recrutement d'un Consultant/Firme pour l'élaboration d'un plan de la mobilité douce pour la ville d'Abidjan à l'horizon 2030** ». La soumission physique des Dossiers de Manifestation d'Intérêt est autorisée. Cependant, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, la soumission des Dossiers de Manifestation d'Intérêt (DMI) par voie électronique est fortement encouragée. Après l'heure limite de dépôt des DMI, l'ouverture des propositions sera effectuée par vidéoconférence le même **Mardi 27 juillet 2021 à 10h30 TU**, en présence de tous les Candidats/Consultants/Firmes. Le lien d'accès à cette vidéoconférence sera communiqué à tous les Candidats/Consultants/Firmes ayant déposé un Dossier de Manifestation d'Intérêt (physique ou électronique) ce même **Mardi 27 juillet 2021**, entre 10h00mn et 10h30mn TU. La présence physique d'un représentant de chaque Candidat/Consultant/Firme est autorisée à l'ouverture des DMI. Cependant, il est fortement recommandé aux Candidats/Consultants/Firmes d'assister à cette ouverture par vidéoconférence qui sera enregistrée et un Procès-Verbal (PV) sera dressé.
9. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Adresses électroniques pour l'envoi des Dossiers de Manifestation d'Intérêt :

gekpini@gmail.com; Copies : pkangah@prici.ci et demimohamed@yahoo.fr

Adresse pour le dépôt physique et l'ouverture des Dossiers de Manifestation d'Intérêt :

Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI)

sise aux Deux-plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802

08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire

Tel. : (225) 27 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 27 22 41 35 59

08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire

Tel. : (225) 27 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 27 22 41 35 59

Adresse électronique : **gekpini@gmail.com; Copies : pkangah@prici.ci et demimohamed@yahoo.fr**